

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 26 février 2024</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 19 février 2024 DATE D’AFFICHAGE : 20 février 2024</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 14 Nombre de Conseillers votants : 16</p>
--	--

L’an deux mil vingt-quatre, le lundi 26 février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

**Présents :** Monsieur Thierry GUYON, Mesdames Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Nicolas CITEAU), Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Éric ROULIER), adjoints et Madame Aurélie RIALLANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Monsieur Yves LINGER, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Estelle HERVY, Mesdames Bernadette BROUSSEAU et Caroline THOBIE, Madame Anne GROLEAU et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Monsieur Éric ROULIER, Monsieur Nicolas CITEAU.

**Absentes :** Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Monique TATTEVIN.

**Pouvoirs :** Monsieur Nicolas CITEAU a donné pouvoir de voter à Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Éric ROULIER a donné pouvoir de voter à Monsieur Rémy CHATTON.

Madame Anne GROLEAU a été élue secrétaire de séance.

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR L’AMÉNAGEMENT DE LA POINTE DE MERQUEL A LA DREAL

La Commune envisage l’aménagement paysager de la pointe de Merquel. Il s’agit actuellement d’une ancienne zone naturelle remblayée au fil des années afin d’en faire une aire de retournement pour les véhicules. Très fréquentée par les promeneurs, ce lieu qui offre une vue panoramique exceptionnelle sur la mer, souffre d’un aménagement qui le dénature complètement : remblai imperméable, blocs anti-stationnement, bancs en plastique recyclé, érosion des pelouses sommitales, stationnement anarchique, etc...

Une mission confiée à un paysagiste a permis d’élaborer un projet qualitatif qui poursuit les objectifs suivants :

- Renaturer un site largement remblayé par la désimperméabilisation du sol (espaces plantés de plantes endémiques, mise en protection des pelouses sommitales...)
- Lutter contre l’érosion des falaises en limitant le piétinement,
- Diminuer le nombre de places de parking disponibles afin d’améliorer l’image du site,
- Créer des espaces qualitatifs réservés aux piétons et séparés de l’aire de stationnement par un muret et des espaces plantés.

Le montant de ces travaux est estimé à 151 100 € HT.

Considérant que la Commune peut bénéficier du soutien financier de la Direction Régionale de l’Environnement de l’Aménagement et du Logement (DREAL) au titre du futur site classé du bassin du Mes, le conseil municipal vote, à l’unanimité, la demande de subvention auprès de l’Etat pour la réalisation de ces travaux d’aménagement de la Pointe de Merquel.

Reçu au contrôle de légalité  
le 28 FÉVRIER 2024  
Publié ou notifié  
le 1<sup>er</sup> MARS 2024  
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD  
Maire